



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU de la Séance du 08 avril 2016

L'an deux mille seize, le 08 avril à 19 h 35 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **01 avril 2016**.

**Présents** : Monsieur Tony DI MARTINO, Madame Emilie TRIGO, Madame Mandana SAEIDI AKBARZADEH, Monsieur Cédric PAPE, Madame Marie COLOU, Monsieur El Miloud KANFOUDI, Madame Christiane PESCI, Monsieur Sajjad KHOKHAR, Madame Catherine DENIS, Monsieur Merouan HAKEM (arrivée à 19h48), Monsieur Brahim AKROUR, Monsieur Daouda KEITA, Madame Karine LOMBARDO, Monsieur Pierre SARDOU, Madame Farida SADQI, Madame Danièle SENEZ, Madame Naty MENEAU, Madame Marie-Laure BROSSIER, Monsieur Karamoko SISSOKO, Monsieur Maxime BRESSOLES, Monsieur Olivier TARAVELLA, Madame Maïna JOUYAUX, Monsieur Jimmy PARAT (arrivée à 19H40 et départ à 22H42), Monsieur Daniel BERNARD, Madame Anne-Laure GUY, Monsieur Thierno BALDE (départ à 22H44), Monsieur Laurent JAMET, Madame Solenne LE BOURHIS, Monsieur Brahim BENRAMDAN (départ à 22H43), Madame Saliha AICHOUNE, Monsieur Jean-Claude OLIVA, Monsieur Philippe RENAUDIN, Madame Sandrine SOPPO PRISO (arrivée à 19h50).

**Absents excusés, ont donné procuration** :

Monsieur Mohamed HAKEM à Monsieur El Miloud KANFOUDI

Madame Claude WOHRER à Emilie TRIGO

Monsieur Hervé COMBES à Monsieur Brahim AKROUR

Monsieur Mahamadou SYLLA à Madame Karine LOMBARDO

Monsieur Thierno BALDE à Madame Solenne LE BOURHIS (à partir de 22H44)

Monsieur Brahim BENRAMDAN à Monsieur Daniel BERNARD (à partir de 22H43)

**Absent** :

Jimmy PARAT (départ à 22H42)

Madame Sandrine SOPPO PRISO (départ à 23h06)

Madame Françoise VAVOULIS

Monsieur Jacques NIO

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil **Madame Anne-Laure GUY**, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'Ordre du Jour.

*Interruption de séance à 23H22.*

*Reprise à 23H32.*

### **Vœu déposé par le groupe du Front de Gauche et Citoyens visant à s'opposer à l'installation de LINKY**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, ERDF a débuté l'installation des compteurs électriques LINKY. L'objectif affiché de ce compteur dit « intelligent » est de permettre la maîtrise par tout un chacun de sa consommation en électricité.

Or, l'arrêté de généralisation ne prévoit pas l'obligation pour le gestionnaire de fournir un afficheur déporté si le compteur se situe en dehors du logement, ce qui est le cas aujourd'hui pour plus de 50% des logements en France.

Mais il y a plus grave le compteur Linky fait peser d'autres menaces sur les usagers, leur santé et l'emploi

- L'installation - estimée à 4,5 milliards €- soit environ 128€ par compteur n'est pas gratuite. Il s'agit du remplacement de dizaines de millions d'exemplaires à l'échelle du pays. Ces derniers sont pourtant encore viables en grande partie voire avec une durée de vie significative à compter en dizaines d'années alors les nouveaux compteurs proposés ont une durée de vie prévisionnelle d'une vingtaine d'années. Si l'installation est payée indirectement par les consommateurs car répercutée sur la facture sous le nom « tarif d'acheminement » ; rappelons qu'EDF (où l'Etat est majoritaire) est en grande difficulté.
- Les populations le plus précaires seront les premières victimes de ce nouveau compteur Linky qui dispose d'un interrupteur intégré. Les réglages et les coupures pourront se faire sans le déplacement d'un agent.
- Ce compteur fonctionne avec le même type d'ondes électromagnétiques que celles des téléphones portables notamment. Cette nouvelle source d'ondes classées par l'OMS dans la catégorie cancérigène potentielle fait peser une menace sanitaire supplémentaire sur les populations.
- La diminution du personnel affecté au « relevé des compteurs » ira de pair avec l'augmentation du nombre de ces compteurs. Ce sont des milliers d'emplois qui sont appelés à disparaître
- Quant aux économies d'énergie mises en avant, cela est pour le moins discutable. Ainsi les relevés de consommation en temps réel existent déjà.
- Enfin la captation d'informations sur la vie privée se pose. Les déclarations contradictoires sur les chaînes de télévision du directeur de programme quant à l'intelligence desdits compteurs et leurs capacités à reconnaître le type et le moment d'utilisations des appareils électroménagers sont ambiguës.
- On peut donc se féliciter que des dizaines de communes se soient prononcées contre l'installation sur leurs territoires de ces appareils.

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal s'oppose à l'installation de compteur LINKY sur le territoire de la commune.**

**VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE**